

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Assurons la sécurité publique par des agents publics de sécurité
Initiant-e(-s) : Johann Dupuis (EàG)

Pour certaines tâches liées à la sécurité comme le service de vigiles devant le club de jazz des Jumeaux ou devant l'espace de consommation sécurisée de la Riponne, la Municipalité recourt ou envisage de recourir à des employées communales et employés communaux exerçant la fonction d'agents de sécurité publics.

Considérant que ces agents peuvent bénéficier de formations variées, liées aux politiques publiques de la Ville de Lausanne dans des domaines aussi importants que la politique LGBTQ+, le harcèlement de rue, l'encadrement socio-éducatif ou la problématique des addictions, des tels agents pourraient être plus à même d'assurer leurs missions en coordination avec les politiques de la ville que les agents de sécurité privés à qui l'on délègue traditionnellement ces missions.

Il existe ainsi certainement un potentiel encore inexploité pour développer une telle prestation publique d'agents de sécurité publique, notamment dans le cadre des manifestations sur sol lausannois, des hébergements d'urgence, des piscines, des chantiers publics ou des salles de concert subventionnées par la Ville.

Par conséquent ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de:

1. Réaliser un inventaire des mandats qui ont été confiés en permanence ou de manière occasionnelle à des agences de sécurité privée ces dernières années¹ ;
2. Transférer tout ou partie de ces mandats à des agents et agents de sécurité communaux en renforçant le ou les services administratifs concernés pour qu'ils puissent s'acquitter de ces nouvelles tâches avec des ressources suffisantes et la qualité nécessaire.
3. Mettre en place une filière de formations pour assurer que les agentes et agents de sécurité remplissent aux mieux les besoins spécifiques des missions confiés par la Ville de Lausanne

Lausanne, le 2 septembre 2024

Laisser vide



Signataire(s) :
Johann Dupuis

L'initiant propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

En Commission

¹ La Municipalité pourra à cette occasion actualiser l'étude qu'elle avait menée pour répondre au postulat de David Payot « La sécurité est l'affaire du public », Rapport-préavis No 2014/46